

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2009

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - BRUEZ – MASSON – LAUDE – WIART - MERCIER

Mmes COQUART - CACHEUX

ABSENTS EXCUSES : MM.CUVILLIER – CARPENTIER – LECHAPTOIS – Mmes CATTIAUX - BRANCART

ABSENTE : Melle COUVREUR

1°) **BUDGET 2010**

- Vote du budget :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 636 783 €
- section d'investissement : 281 545 €

- Vote des subventions aux associations :

-

Mémoire et Patrimoine de Bourlon	600
Secours Populaire Français	31
Les Mômes de l'école Victor Hugo	850
Institut Pasteur de Lille	31
Assoc. Départ. Des A.C. Résistants du PdC	31
Centre de recherche sur le Cancer	31
Union des DDEN de Marquion	100
Ass. Socio Culturelle USEP Ecole Publique	400
Comité des Fêtes	3 100
Association Sports et Loisirs	1 500
Union Amicale Cycliste	500
Anciens et Anciennes Elèves de l'Ecole Publique	800
Anciens Combattants (39-45 et AFN)	450
Association Sportive de Bourlon	4 000
La Clé des Chants	300
Association Musicalement Votre	150
Les Donneurs de Sang Bénévoles	200
Nouveau Planning Familial du Cambrésis	31
Chambre des Métiers du Nord	50
Les Médaillés Militaires	31
PEP 62 – Action sociale individualisée	31
Club du Muguet	350
CCAS	10 000
Société de chasse de Bourlon	55
Ass S/O réserve Cambrai	500
École St Joseph :	6 141
TOTAL :	30263

- Vote des taux des impôts locaux :

L'Assemblée fixe comme suit les taux des impôts locaux :

- Taxe d'habitation : 10.90%
- Taxe foncière (bâti) : 14.96%
- Taxe foncière (non bâti) : 51.25%

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2009

°) ECOLE PUBLIQUE VICTOR HUGO – SPECTACLE DE NOËL :

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de spectacle de M. Pascal ROMANO (spectacle de magie) qui aura lieu le 17 décembre 2010 moyennant un contrat de 750 €.

3°) DIVERS :

1. Restauration d'un tableau à l'église :

Le Maire expose à l'assemblée que le tableau représentant un « Ex voto à Notre Dame del Pilar », classé au titre des Monuments Historiques, nécessite des travaux de restauration. Le cout de ces travaux, effectué par un restaurateur du patrimoine, s'élève à la somme de 1 955 € HT

La Commune peut bénéficier des subventions :

- 1 000 € par la Direction des Affaires Culturelles (DRAC)
- 500 € par le Conseil Régional

Avis favorable du Conseil Municipal qui inscrit ces sommes au Budget 2010.

2. Nettoyons la Nature

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide l'organisation d'une journée « Nettoyons la Nature ». A l'origine prévue le samedi 24 mai, cette journée est reportée en septembre.

Un avis sera distribué dans chaque boite aux lettres invitant la population à participer à cette journée.

3. Chapelle rue de Moeuvres

Des travaux d'entretien et de rénovation de l'intérieur de la Chapelle seront réalisés.

4. Fossé situé au lieudit « Les Huiches »

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il lui a été signalé l'effondrement du fossé (rives et talus) situé au lieudit « Les Huiches », fossé qui traverse divers champs et aboutit rue des Minières. Au vu du plan cadastral ce fossé ne fait pas partie du domaine public mais appartient aux propriétaires riverains. La question est de savoir qu'il incombe à la commune la prise en charge des travaux à effectuer et selon quelles modalités.

La Maire indique qu'il a pris contact avec la Cellule d'assistance juridique aux Communes (Conseil Général) et un courrier a été adressé à ce service.

Pour extrait conforme,
le MAIRE,